

REGLEMENT RDJ / SAISON 2026-2027

Article 1 : GENERALITES

- 1.1. La Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental de Badminton d'Eure et Loir (Codepbad 28). Elle est réservée aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Codepbad 28 affiliés à la FFBaD pour la saison 2026-2027.
- 1.2. Cette compétition se déroule sur 6 étapes différentes le samedi de 14h à 17h
- 1.3. Le tournoi est ouvert aux catégories Poussin (U11), Benjamin (U13), en Simple intergenre pour l'étape 1 et 2 (3 octobre Nogent le Roi et le 7 novembre à Mainvilliers). Puis aux catégories MiniBad (U9), Poussin (U11), Benjamin (U13), en Simple intergenre et ou en Double Intergenre.
- 1.5. La compétition est supervisée par un Géo désignée par le Codep 28
- 1.6. Le tournoi est ouvert aux joueurs débutant n'ayant pas intégrés le circuit CDJ (Circuit Départemental Jeunes).
- 1.7 Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé à 5€/Joueurs quel que soit le nombre de tableaux joués.
- 1.8. Pour participer à la RDJ, il faut être à jour de sa licence et dans les paiements des RDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)
- 1.9. Tous les tableaux se joueront avec des volants plumes fournis par l'organisateur.
- 1.10. L'inscription des joueurs à chaque étape du RDJ doit se faire via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée. L'inscription se fait par le biais de Badnet
- 1.11. Passé la date limite d'inscription aucun joueur ne sera inscrit. Il est donc nécessaire de respecter scrupuleusement la date de clôture indiquée.
- 1.12. **Attention le nombre de participants est limité en fonction du gymnase : en cas de surnombre, les inscriptions seront retenues suivant leur date d'envoi , une liste d'attente pourra alors être créée.**

En cas de faible participation, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition.

Article 2 : INSCRIPTIONS DES JOUEURS AU RDJ

2.1. Les inscriptions se feront uniquement via badnet.

2.2 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Codep 28 **dès réception de la facture envoyée par mail par le Codep dans les jours qui suivent la compétition (règlement sous 8 jours)**

2.3. Lors du règlement de la facture les informations suivants doivent être indiquées :
Nom du club – RDJ + N° ETAPE + LIEU.

Pour rappel de l'article 1.8 : Pour participer au RDJ, il faut être à jour dans les paiements du RDJ précédent (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1. Les joueurs sont tous convoqués à 14h pour début de la compétition à 14h30 max.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le club hôte qui reçoit la compétition doit respecter le cahier des charges envoyé par le Codep 28 qui liste l'ensemble du matériel à mettre à disposition pour le bon fonctionnement du tournoi (table de marque, terrains...).

4.1. Le tournoi se déroule le samedi à partir de 14h30 à 17h00 MAX

4.2. L'accueil des joueurs débute à partir de 14h00 et les premiers matchs pourront être lancés à partir de 14h30 selon échéancier et participants.

4.3. Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur.

4.5. Le règlement du tournoi est celui de la FFBaD. Les volants sont fournis par l'organisateur. Les volants officiels sont : Volants plumes : SHADOW original

4.6. La compétition se déroulera de la façon suivante. 4 à 5 tours de ronde suisse. A la fin de celle-ci un classement final est édité et des poule de 3 ou 4 joueurs seront faites (exemple les joueurs 1, 2, 3 et 4 dans la poule A, les joueurs 5,6,7,8 dans la poule B, etc...).

4.7 Les matchs se jouent en 1 sets gagnants de 15 points ou au temps en fonction du nombre d'inscrits. Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors de ces compétitions, certains matchs pourront être arbitrés.

Eure-et-Loir, terre de badminton

4.8. Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton Edition 2020/1- chapitre 03.07 : Les principes sportifs > tenues vestimentaires et publicité. En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire suivant le guide du badminton Edition-2019/1 chap 3.8 : Les principes sportifs > code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

4.9 Pour rappel : le coaching est interdit pendant la durée du match. Cette compétition a pour but d'initier les jeunes à la compétition. L'apprentissage du scoring, d'un échéancier, de la table de marque sont les principales choses à connaître. Même en cas d'erreur de jugement ou tout autre problème de jeu les jeunes doivent appeler le Géo.

4.10 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le Géo pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 :

Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 – autorisation parentale – délégation de pouvoir .

Article 5 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du RDJ, une récompense pourra être remise aux joueurs ayant atteint les 3 premières place voire la 4^{ème}. La récompense n'est pas automatique.

Dates RDJ :

- 3 octobre 2026 : Nogent le Roi
- 7 novembre 2026 : Mainvilliers
- 28 novembre 2026 : Fontaine la Guyon
- 30 janvier 2027 : Brezolles
- 20 mars 2027 : Lucé
- 5 juin 2027 : Saint Rémy sur Avre



Eure-et-Loir, terre de badminton

Annexe I

AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2023-2024

DELEGATION DE POUVOIR

Extrait article 4.5- Accompagnateur de l'officiel du badminton (LOB) 2019

« En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents. »

Cette attestation pourra être demandée par le Juge Arbitre de la compétition.
En pratique, à l'arrivée du jeune à la salle pour sa compétition, lors du pointage, ce document sera demandé et vérifié par la table d'accueil (ou à une personne désignée par le JA).

Je soussigné,parent et ou représentant légal de :

Nom, prénom de l'enfant

Née leà

Du club de

Certifie que lors de la compétition

Organisée par le club de le

Mon enfant (ou l'enfant dont j'ai la responsabilité) sera :

Sous ma responsabilité durant la totalité de la compétition.

Je suis joignable par tel :

Où

Sera sous la responsabilité d'un adulte responsable que j'aurais désigné et/ou mandaté par le club, pendant toute la durée de la compétition.

Nom :Prénom :

Tel port :

Date : signature (parent ou représentant légal)



Eure-et-Loir, terre de badminton